

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
RESOLUTIONS AGO DU 12 AVRIL 2018

Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.950.650,458 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial. Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	1.950.650,458 Dinars
+ Report à nouveau ex 2016	827.425,928 Dinars
Total (1)	2.778.076,386 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2017	778.076,386 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,000 Dinars par action à partir du 20 avril 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Zouheir HASSEN.

Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.